



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1342

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Région Urbaine de Lyon (RUL) - Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Programme d'actions 2010 - Subvention 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1342**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Association Région Urbaine de Lyon (RUL) - Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Programme d'actions 2010 - Subvention 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est membre fondateur de l'association Région Urbaine de Lyon (RUL) aux côtés des départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire, de la région Rhône-Alpes et de la communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole.

La RUL, créée en 1989, a pour objet, dans le respect des compétences de ses membres et de celles des autres collectivités, groupements et institutions, de :

- faire toutes propositions de développement et d'aménagement de la Région Urbaine de Lyon,
- promouvoir le partenariat et renforcer les complémentarités entre collectivités à l'intérieur de la Région Urbaine de Lyon,
- susciter et animer, en tant que de besoin, des démarches de coopération entre institutions ou structures compétentes en matière de développement et d'aménagement en Région Urbaine de Lyon,
- prendre toutes mesures permettant la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus,
- organiser, pour ce faire, toute manifestation susceptible de renforcer la cohésion au sein de cet espace.

La Communauté urbaine, en tant que membre de la RUL, s'est engagée depuis 1999, dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel, à soutenir, par l'attribution d'une participation financière, la réalisation des actions du programme annuel de l'association qu'elle aura retenu pour sa compatibilité avec la politique communautaire de développement du territoire de la Communauté urbaine.

Par délibération en date du 28 septembre 2009, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine à la Région Urbaine de Lyon (RUL) par la signature d'une convention pluriannuelle signée le 15 octobre 2009 et qui couvre la période 2009-2011.

Les articles 3 et 8 de cette convention prévoient que le programme annuel de l'association précisant les actions soutenues par la communauté urbaine doit être annexé à ladite convention par voie d'avenant.

Dans le cadre de ses missions, la RUL a réalisé en 2009 :

*Réflexion prospective sur le modèle de développement métropolitain durable*

- Définition des axes de réflexion et de la méthodologie - Organisation des deux premiers séminaires.

*Approche globale des besoins en matière d'équipements d'inter modalité fret*

- Porter à connaissance des résultats de l'étude conduite en 2008 (SCOT, DTA),
- Mission nœud ferroviaire lyonnais,
- Définition d'un dispositif de veille stratégique,
- Mise en place un dispositif de veille partenarial destiné à suivre l'évolution du schéma de cohérence intermodal.

#### *Tarifification multimodale zonale*

- Finalisation d'un protocole d'accord sur le principe d'une nouvelle tarification multimodale zonale-comité de pilotage en janvier,
- Examen pour validation par l'ensemble des partenaires.

#### *Tourisme urbain "Utopie Réalisée"*

- Mise en réseau de cinq sites emblématiques du patrimoine architectural et urbain du XXème ("Firmini, Gratte-ciel de Villeurbanne, Musée urbain Tony Garnier, la Tourette, Etoiles de Givors").
- Définition du plan d'action 2009-2010 et de la répartition financière - Formation des guides des 5 sites au thème des utopies - Edition d'un livre sur les Utopies Réalisées avec les éditions d'art SOMOGY (parution décembre 2009) - Élaboration des cahiers des charges relatifs aux audio guides et au site internet - Candidature des Utopies Réalisées à l'appel à projet "Tourisme innovant"2009 lancé par la Région Rhône-Alpes-projet lauréat.

#### *Logistique : préfiguration d'un cluster*

- Formaliser le projet de donner à l'Alliance logistique une dimension de cluster : préciser les objectifs, le mode de gouvernance, les acteurs, les actions à mettre en œuvre, les moyens nécessaires. Le cluster a été officiellement lancé le 21 octobre 2009.

*Observatoire économique métropolitain : OMPREL (mutualisation des compétences et des ressources des observatoires existants)*

- Veille logistique - Indicateurs généraux et comparaisons européennes,
- Suivi des grandes zones d'activités,
- Mutations économiques - collaboration avec l'INSEE - Économie des services.

#### *Coordination opérationnelle de la gouvernance de l'euro métropole*

- Organisation le 9 juillet d'un séminaire de réflexion réunissant les élus et les collaborateurs des trois agglomérations pour définir les pistes d'actions (publication des actes),
- Recrutement d'un chargé de mission - Lancement des groupes de travail d'élus pour définir le plan d'actions.

#### *Coopération entre les conseils de développement*

La RUL accompagne et soutient à leur demande la démarche de coopération entre les conseils de développement du Grand Lyon, de Saint-Etienne Métropole, du Pays Viennois et du Nord Isère.

#### *Étude prospective sur les conditions de mise en œuvre des politiques inter-territoriales*

Participation de la RUL à une étude nationale basée sur plusieurs études de cas (Nantes, Saint Nazaire, Lille, Paris Métropole, Dunkerque, Flandres, Région urbaine lyonnaise,...)

La RUL a proposé, pour l'exercice 2010, son programme d'activités ainsi que son budget prévisionnel, qui font l'objet de l'annexe n° 1 du présent avenant et qui peuvent justifier une contribution de la communauté urbaine d'un montant de 130 000 €.

Les principales actions du programme d'activité 2010 de la RUL (hors démarche de coopération métropolitaine) sont :

#### *Modèle de développement métropolitain durable*

Poursuite des séminaires techniques et définition d'un cadre stratégique à soumettre au débat (assistance à maîtrise d'ouvrage)

#### *Gestion durable des déplacements voyageurs et marchandises*

- Recherche action sur les flux de déplacements liés aux entreprises,
- Cas de la région urbaine lyonnaise (amélioration des connaissances et propositions en termes de gestion durable des flux) en lien avec le Laboratoire d'Économie des Transports (LET),
- Partenariat RUL, Véolia, DRE, Saint-Etienne Métropole, EPURES,

- Réflexion prospective sur la mobilité métropolitaine - Veille sur la cohérence du système intermodal fret.

Action faisant suite à l'approche globale des besoins en matière d'équipements d'inter modalité conduite en 2008. Maîtrise d'ouvrage SGAR dans le cadre de la DTA, RUL mandataire. Crédits FNADT.

#### *Économie – coopération des acteurs*

- Mise en réseau des Observatoires économiques OMPREL : Animation et portage du dispositif de coopération,
- Production des données pour les 5 axes retenus : logistique, comparaisons européennes et indicateurs généraux, suivi des zones d'activités, mutations économiques, économie tertiaire,
- Réflexion sur les perspectives de coopération économique, notamment dans le domaine de l'éco textile (demande du Grand Roanne).

#### *Tourisme urbain et valorisation du patrimoine à l'échelle métropolitaine*

- "Utopies réalisées, un autre regard sur l'architecture du XXème",
- Portage de l'opération pilote de mise en réseau des 5 sites,
- Montée en puissance de la mise en tourisme (manifestations, relations presse ...),
- Valorisation des résultats de l'étude sur les axes de développement du tourisme urbain à l'échelle métropolitaine conduite en 2007-2008,
- Étude de faisabilité d'un dispositif d'archives audiovisuelles à l'échelle métropolitaine.

#### *Coopération inter-conseils de développement*

Souhait des Conseil de développement d'ouvrir un chantier sur les « perceptions et attentes des habitants vis-à-vis de la métropole lyonnaise (faisabilité, méthodes, approche qualitative en amont, conception d'une enquête grand public).

#### *Animation - Vie de l'association*

- Réunion des instances de la RUL (comités d'orientation et assemblées générales),
- Comités de pilotage (OMPREL, Utopies réalisées, ...),
- Séminaires, conférences : "Nouveaux enjeux du développement métropolitain".

#### *Publications*

- Bloc-notes (2 numéros),
- Rapport d'activité - Publications d'actes : "développement métropolitain durable", OMPREL,
- Site internet (mise à jour – enrichissement : création d'une lettre électronique).

Le budget prévisionnel 2010 de la RUL (hors budget de la démarche de coopération métropolitaine) se décline de la façon suivante :

Charges (en €)		Produits (en €)	
- Charges affectées aux opérations	286 600	Communauté urbaine de Lyon (soit 21 % des recettes)	130 300
- Salaires et charges	280 000	Conseil régional Rhône-Alpes	130 300
- Frais généraux	67 200	Conseil général de l'Ain	53 300
		Conseil général de l'Isère	53 300
		Conseil général de la Loire	53 300
		Conseil général du Rhône	53 300
		Saint Etienne Métropole	50 000
		Autres membres	60 000
		Crédits coopération métropolitaine - fonds FNADT	50 000
<b>Total</b>	<b>633 800</b>	<b>Total</b>	<b>633 800</b>

Subvention 2010 :

Dans le cadre du vote de son budget primitif, le conseil de Communauté a fixé à 130 000 € le montant maximum de la participation financière de la Communauté urbaine aux charges de fonctionnement de l'association pour l'année 2010.

Il est donc proposé au conseil de Communauté de confirmer l'octroi à la RUL, pour l'exercice 2010, d'une subvention globale de 130 000 € affectée à la mise en œuvre des actions inscrites au programme annuel 2010 de l'association.

Les modalités de versement de la subvention 2010 sont les suivantes : 50 % dans le mois suivant la notification de l'avenant n°1, 40 % dans le mois suivant la réception du bilan et du compte de résultat 2009, le solde dans le mois suivant la réception du rapport d'activité et du compte rendu financier se rapportant à l'exercice 2010.

Pour mémoire, le montant de la subvention communautaire accordée en 2009 à la RUL était de 130 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### DELIBERE

**1° - Prend acte** du programme d'activité 2010 de l'association Région Urbaine de Lyon, présenté en annexe de l'avenant n°1 à la convention du 15 octobre 2009.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention de 130 000 € à l'association Région Urbaine de Lyon pour l'année 2010.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer avec l'association Région Urbaine de Lyon, l'avenant n°1 à la convention du 15 octobre 2009.

**4° - La dépense de fonctionnement** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 219.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**